



LES RISQUES MAJEURS

Connaître pour adopter les bons réflexes

D.I.C.R.I.M

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

EDITO

Assurer la prévention contre les risques majeurs est une nécessité.

Nous gardons tous en mémoire des catastrophes naturelles ou des accidents industriels qui ont eu des conséquences très lourdes, tant au niveau des vies humaines que des dommages matériels.

Se préparer à réagir correctement est le meilleur moyen d'en limiter les effets.

C'est dans cet objectif que la Commune a élaboré un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui définit une organisation des services et moyens communaux pour permettre d'assurer au mieux la sauvegarde des Noyalais.

Il recense :

- les scénarios susceptibles d'intervenir afin de les anticiper au mieux ;
- les missions à remplir par les agents et élus de la collectivité pour chaque type de situation (hébergement provisoire, ravitaillement, mise en sécurité de sites sinistrés...);
- l'ensemble des moyens communaux et privés (humains, matériels,...) qui permettront d'assurer la sauvegarde des habitants et de leur biens.

Ce plan ne pourra toutefois fonctionner qu'avec votre participation : une bonne connaissance des consignes de sécurité communiquées et réflexes à adopter permettra à chacun de contribuer à la sécurité de tous.

Ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) a été rédigé par la commune afin de mieux vous informer notamment sur la nature des risques potentiels sur notre territoire.

Lisez-le attentivement et gardez le précieusement, il vous apportera une aide utile en cas de déclenchement d'une alerte.

Le Maire
Jacques AUDRAIN

QU'EST-QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Le risque majeur est la possibilité de survenue d'un événement dangereux pouvant se produire en causant d'importants dommages humains, économiques et environnementaux en dépassant les capacités de réaction de la société.

Le risque majeur se caractérise par :

- ▶ une faible fréquence : si faible qu'on pourrait être tenté de l'ignorer et de ne pas s'y préparer
- ▶ sa gravité : conséquences lourdes avec des dommages importants aux biens, aux personnes et à l'environnement.

A quels risques majeurs sommes-nous exposés ?

- ▶ Les risques naturels : inondation, tempête, grand froid, séisme, ...
- ▶ Les risques technologiques : transport de matières dangereuses, industriels, les lignes H.T et THT
- ▶ Les risques sanitaires : pandémie, canicule

L'ALERTE

Comme l'ensemble du territoire français, nous sommes exposés aux aléas climatiques : tempête, neige/verglas, grand froid, canicule, orages violents.

Les alertes météo sont relayées par tous les médias classiques (radios, télévisions..). En cas de danger localisé, la commune peut faire si besoin procéder à l'alerte des riverains (manifestations, chantiers en hauteur...)

Le service de prévisions de Météo-France édite sur son site (www.meteo.fr), deux fois par jour (6h et 16h) une carte de vigilance destinée à informer les pouvoirs publics (au niveau national, régional et départemental) sur les phénomènes météorologiques susceptible d'engendrer des risques importants.

La carte de vigilance météorologique compte **4 niveaux** par ordre croissant de risque :

-  Pas de vigilance particulière
-  Soyez attentifs si vous pratiquez des activités sensibles
-  Soyez très vigilants des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus
-  Une vigilance absolue - phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus

En cas de danger localisé, la commune peut faire si besoin procéder à l'alerte des riverains (manifestations, chantiers en hauteur...) par internet, panneau d'affichage, visite à domicile, véhicule sonorisé....

L'alerte peut également être signalée par la sirène située sur le toit de la mairie :

||||| DEBUT DE L'ALERTE

||||| FIN DE L'ALERTE



LES RISQUES NATURELS



LES INONDATIONS

La commune peut être affectée par des crues de la Vilaine, à montée lente et surviennent principalement en période hivernale. Quelques bâtiments sont exposés : secteurs du Puits Gautier et de Moncorps principalement. Des axes routiers peuvent également être inondés. : les routes départementales 92 et 100 peuvent être coupées à proximité des lieux-dits de la Touche du Val et du Puits Gautier entraînant des déviations de la circulation. Quelques débordements très ponctuels de petits cours d'eau peuvent également survenir mais ne générer qu'une gêne locale et de courte durée.

Mesures de prévention :

La prévention de ce risque passe par sa prise en compte de l'aménagement du territoire. La commune est couverte par un Plan de Prévention du Risque Inondation du Bassin de la Vilaine annexé au Plan Local d'Urbanisme de la commune. Les cartes du PPRI sont consultables en mairie

Le Service de Prévision des Crues élabore des cartes de vigilances actualisées au moins deux fois par jour (4 couleurs sur le même principe que la vigilance Météo).

Ces informations sont accessibles au public par Internet sur le site : www.vigicrues.ecologie.gouv.fr

Les bons gestes/ les bons reflexes :

AVANT

Prévoir les gestes essentiels :

- Si vous disposez d'un téléphone portable, assurez-vous qu'il soit toujours en charge.
- mettre au sec les meubles, objets, matières, produits, papiers d'identité, vêtements, médicaments...
- faire une réserve d'eau potable et de produits alimentaires à l'étage.
- couper l'électricité et le gaz ; équipez-vous d'une lampe de poche et d'une

radio à piles

- obturer les entrées d'eau : portes, fenêtres, aérations...
- amarrer les cuves, etc...
- garer les véhicules.

PENDANT

Dès l'alerte, s'informer de la montée des eaux par radio ou auprès de la mairie mais libérer dans la mesure des lignes téléphoniques pour les secours.

N'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous êtes forcés par la crue : aller sur les points hauts préalablement repérés : étages des maisons,

Ne pas s'engager sur une aire inondée (à pied ou en voiture)

APRES

Dans la maison :

- aérer, désinfecter et chauffer dès que possible.
- ne rétablir l'électricité et le gaz qu'après contrôle des installations
- Assurez-vous de la potabilité de l'eau en mairie
- Engager les démarches auprès de l'assurance après avoir préalablement faire l'inventaire des dommages éventuels. Informer également la mairie de vos différentes démarches.



LES TEMPETES

Les risques liés à une tempête sont multiples :

- ▶ *dégâts dus aux rafales de vents (toiture abîmées dans toute la commune)*
- ▶ *ruptures de réseaux (électricité, éclairage public, eau pluviale, télécommunications, voirie)...*

Nous gardons tous en mémoire les effets dévastateurs de la tempête du 26 décembre 1999.

Les bons gestes/les bons reflexes

AVANT

Protéger votre intégrité et votre environnement proche :

- rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.
- équipez-vous d'une lampe de poche et d'une radio à piles et faites une réserve d'eau
- si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale respiratoire (ou autre) alimenté par électricité, prenez vos précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion.

PENDANT

- Rester chez vous.
- Mettez-vous à l'écoute de vos stations de radios locales.

- Prendre contact avec vos voisins et organisez-vous.

En cas d'obligation de déplacement :

- Limitez-vous au strict indispensable.
- Signaler votre départ et votre destination à vos proches.

APRES

- N'intervenez en aucun cas sur les toitures et ne touchez pas à des fils électriques tombés au sol



LE GRAND FROID

Il s'agit d'épisodes de grand froid pouvant être accompagnés de verglas et/ou de fortes chutes de neige qui dure au moins deux jours. Ces phénomènes ne sont pas toujours faciles à prévoir. Rares dans notre région, ils peuvent provoquer des perturbations importantes car les structures ne sont pas toujours adaptées et la population peu habituée.

Pour les personnes sensibles ou fragilisées :

- Restez en contact avec votre médecin, évitez un isolement prolongé. Habillez-vous chaudement en évitant les expositions prolongées au froid et au vent, évitez les sorties le soir et la nuit.
- De retour à l'intérieur, ne gardez pas de vêtements humides et alimentez vous convenablement et prenant une boisson chaude, pas de boisson alcoolisée.
- Evitez les efforts brusques.
- Protégez-vous des courants d'air et des chocs thermiques brusques.
- Assurez une bonne ventilation des habitations, même brève, au moins une fois par jour ; vérifiez le bon fonctionnement des systèmes de chauffage, pièces humidifiées, non surchauffées.
- Ne prenez votre véhicule qu'en cas d'obligation. En tout cas, emmenez des boissons chaudes (thermos), des vêtements chauds et des couvertures, vos médicaments habituels, votre téléphone portable.

Si vous remarquez une personne sans abri ou en difficulté, prévenez le 115.

Quel rôle a la mairie?

La Mairie a un rôle de relais local. Lors de tels épisodes, la collectivité met en place des moyens techniques et humains : plan de salage de la voirie, mise à disposition de bacs à sel, acquisition d'une nouvelle sableuse et d'une lame de déneigement Des zones de salage ont été définies et concernent les axes principaux et/ou desservis par les transports en commun, les axes à forte déclivité, et les abords des différents équipements communaux (écoles, mairie, ...). Nous souhaitons vous rappeler que chaque particulier est responsable du salage et du déneigement du trottoir au droit de sa propriété.



LE RISQUE SISMIQUE

*Provoqué par le glissement des plaques, un séisme se traduit en surface par des vibrations du sol. Depuis le 22 octobre 2010, la France dispose d'un nouveau zonage sismique classant le territoire en cinq zones de sismicité croissante de 1 à 5 en fonction de la probabilité d'occurrence des séismes. L'ensemble de l'Ille-et-Vilaine est classé en :
zone 2, aléa faible.*

Mesure de prévention :

La prévention de ce risque passe par l'édiction des normes de construction pour les bâtiments, adaptées en fonction du niveau d'exposition au risque

Les bons gestes/les bons reflexes

AVANT

- Ayant en votre possession une radio à piles

PENDANT

- Prenez garde aux chutes d'objets
- Dans la rue, éloignez-vous des constructions
- A l'intérieur, abritez-vous sous un table solide ou à l'angle d'un mur
- Au volant, restez dans votre véhicule, loin de tout ce qui risque de tomber

APRES

- Ecoutez les radios locales
- Coupez l'eau, le gaz et l'électricité.
- Evacuez les immeubles sans utiliser les ascenseurs et dirigez-vous vers un lieu isolé à l'abri des chutes d'objets.
- Ne touchez pas aux fils électriques tombés au sol.
- Ne téléphonez pas.

LES RISQUES SANITAIRES



LA CANICULE

La canicule correspond à 3 jours consécutifs de chaleur le jour et surtout la nuit, avec des températures supérieures à des seuils de référence établis pour chaque département.

Mesures de prévention :

La prévention et la gestion des épisodes de canicule s'effectuent surtout par la planification (Plan national Canicule, Plan bleu pour les maisons de retraite...).

La collectivité de Noyal-sur-Vilaine a établi son plan canicule. Celui-ci contient un registre nominatif des personnes âgées ou handicapées se considérant comme particulièrement exposées aux effets de la canicule. Sa mise à jour a lieu chaque année et se base sur une inscription volontaire auprès du CCAS de la mairie. Comme pour les autres risques climatiques (tempête, neige...), Météo France établit une carte de vigilance 2 fois par jour.

Les bons gestes/les bons réflexes :

- Les personnes âgées, isolées ou handicapées peuvent se signaler auprès de la Mairie.
- Boire régulièrement, manger normalement et se rafraîchir (mouiller sa peau).
- Éviter les efforts physiques.
- Ne pas sortir aux heures les plus chaudes et rester dans la mesure du possible dans des endroits frais ou climatisés.
- En cas d'obligation de sortie, ne pas rester en plein soleil.
- Maintenir sa maison à l'abri de la chaleur (volets clos).
- Être vigilant pour son entourage (enfants, collègues, personnes âgées...) et prendre des nouvelles.



LA PANDEMIE

Une pandémie est caractérisée par la propagation rapide d'une maladie infectieuse à une part exceptionnellement importante de la population sur une large zone géographique (ex: pandémie grippale).

Mesures de prévention :

La prévention passe principalement par la vaccination.

Le maire peut également prendre toutes les mesures destinées à prévenir et à faire cesser les pandémies dans le cadre de ses pouvoirs de police. Il peut si besoin interdire les manifestations et les rassemblements.

Les bons gestes/les bons réflexes :

- Se laver les mains le plus souvent possible avec du savon ou une solution hydro-alcoolique pendant au moins 30 secondes.
- Jeter ses mouchoirs dans une poubelle, puis se laver les mains.
- En cas de symptômes décrits par les autorités, contacter son médecin traitant.
- En cas de contagion avérée, porter un masque en permanence afin de ne pas contaminer son entourage.

Si une vaccination s'avère nécessaire, vous serez prévenu du centre de vaccination correspondant à votre domicile

LES RISQUES TECHNOLOGIQUES



LE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

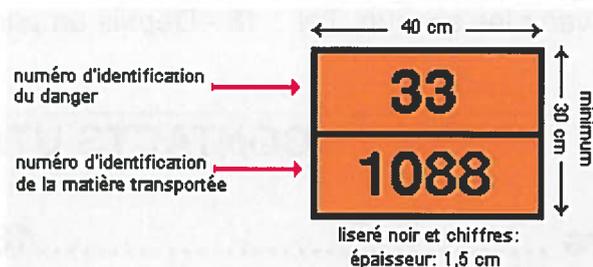
Ce risque peut survenir à l'occasion d'un accident dans le transport de produits dangereux (inflammables, explosifs, toxiques ou corrosifs) par voie routière (transit sur la RN157 et les principales routes départementales RD 92 - 93 - 100 - 101 et 286 et la voie SNCF Rennes-Paris).

Mesures de prévention :

Une réglementation rigoureuse encadre cette activité (condition de circulation et de stationnement, formation des chauffeurs, conditionnement des produits et équipement des véhicules...).

Témoin d'un accident... Que faire?

- Relevez les numéros apposés sur une plaque orange à l'avant et à l'arrière gauche du véhicule.



- Prévenir les secours Tél. : 18 - Depuis un portable : 112.
- En cas de feu ou de fuite, éloignez-vous d'au moins 300 mètres aussi vite que possible.



LE RISQUE INDUSTRIEL

Quelques installations classées sont présentes sur la commune et concernent des activités agricoles et industrielles. Une installation classée SEVESO seuil bas est présente sur la commune : LINDE GAS – ZI de la Giraudière. Les accidents sur ces installations peuvent produire les mêmes effets que le transport de matières dangereuses : incendie, nuage toxique, explosion...

Témoin d'un accident... Que faire?

- Prévenir les secours Tél. : 18 - Depuis un portable : 112.
- En cas de feu ou de fuite, éloignez-vous aussi vite que possible

Un périmètre de sécurité sera déterminé par les services de secours en fonction de la nature de l'accident, respecter les consignes qui vous seront communiqués.



LES LIGNES H.T ET T.H.T

De part la proximité du poste électrique de Domloup, la commune est traversée par :

- 2 lignes THT (Très Haute Tension : 400kV)
- 2 lignes HT (Haute Tension : 90kV).

Les risques sont très rares sur ces installations mais ne sont pas pour autant à négliger.

Témoin d'un accident... Que faire?

- Localiser l'accident
- Eloignez-vous aussi vite que possible.
- Prévenir les secours Tél. : 18 - Depuis un portable : 112.

CONTACTS UTILES

Pompiers	18
Urgences	112
Gendarmerie	17
Mairie de NOYAL-SUR-VILAINE	02.99.04.13.13
Préfecture	0 821.803.035
Météo France	32 50 ou www.meteo.fr
ERDF	0 810 33 035
GRDF	0 800 473 333
VEOLIA	0 811 904 904
Information crues	vigicrues.ecologie.gouv.fr
France Bleu Armorique	103.1 FM